
État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 105-106;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35639_t2_0105_0000_24

Fichier pdf généré le 15/05/2023

la Révolution dans toutes les communes des campagnes pour instruire nos frères, en les réunissant les jours de décadi. L'allégresse que le peuple a montrée dans cette fête majestueuse et bien plus attrayante que le costume et le culte de la superstition, prouve que dès l'aurore de la liberté, il a abjuré de tout son cœur les prestiges et les mensonges de ses vils histrions. La cérémonie s'est terminée par le baiser fraternel et le serment d'être toujours fidèles aux inspirations de la raison, de défendre l'arche sainte de la Montagne, et de maintenir de tout notre pouvoir la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité et la pérennité de la République, ou de mourir en les défendant. Salut et fraternité».

LECLERC (*présid.*),
CARBON (*secrét.*), VALANSART (*secrét.*).

6

Le vérificateur général des assignats écrit qu'il sera brûlé aujourd'hui la somme de 21,000,000 l. en assignats, dont 3 provenant de la vente des domaines nationaux, et 18 des échanges. (1)

Insertion au bulletin (2), renvoi au comité des finances.

7

Les membres de la Société populaire d'Uzerche félicitent la Convention nationale de la fermeté qu'elle a montrée en expulsant de son sein tous les traîtres qui s'y étoient glissés, et l'invitent à rester à son poste.

Ils annoncent que tous les citoyens de leur commune ont célébré le 20 frimaire une fête civique dans l'église, après en avoir renversé tous les vieux fantômes de la superstition; que les jeunes citoyennes se sont empressées de déposer sur l'autel de la Patrie tous les petits bijoux en or dont elles se paroisent, et les prêtres leurs titres sacerdotaux. Le citoyen Maret, un de ces derniers, âgé de quatre-vingts ans, a aussi déposé ses lettres, en déclarant qu'il vouloit mourir bon citoyen (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4), et renvoi à la commission des dépêches.

8

Le conseil général de la commune de Bergerac fait part à la Convention que le peuple de cette commune et de celles qui l'entourent a célébré, le 8 frimaire, une fête brillante en l'honneur des martyrs de la liberté, à laquelle assista le représentant du peuple Lakanal; que des milliers de voix y ont réitéré les cris de *vive la République! vive la Montagne! que la Convention nationale reste à son poste* (5)!

Mention honorable, et insertion au bulletin (6).

(1) P.V., XXIX, 58. Mention dans *M.U.*, XXXV, 315; *C. Eg.*, n° 509, p. 66; *J. Fr.*, n° 472.

(2) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXIX, 58.

(4) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).

(5) P.V., 59.

(6) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).

9

Les administrateurs de district de Bruyères (1) félicitent la Convention nationale de ses travaux, sur ses mesures révolutionnaires, et l'invitent à rester à son poste: ils annoncent que toutes les cloches de leur arrondissement sont descendues et transférées au district; que l'argenterie des églises s'achemine rapidement vers le dépôt qui lui a été assigné (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoi à la commission des dépêches.

10

La Société républicaine d'Héricourt (4) écrit que cette commune, dont la population s'élève au plus à 1500 âmes, a cependant fourni à la patrie 200 combattans qui sont aux frontières; que trois jours ont suffi à la Société pour équiper un de ses frères, nommé Jean-Georges Boilloux, horloger, âgé de vingt-six ans, époux et père de trois enfans, qui part pour la légion montagnarde nouvellement organisée à Marseille.

Cette société recommande à la sollicitude de la Convention la femme et les enfans de ce brave sans-culotte, et l'invite à rester à son poste (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6), et renvoi au comité des secours.

11

Il résulte des états des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, que le total, le jour du 15 nivôse, étoit de 4702; et le 17, de 4871 (7).

Insertion au bulletin (8).

[Commune de Paris, 16 niv. II. Etat au 15 niv.] (9)

Conciergerie	502
Grande-Force	583
Petite-Force	267
Sainte-Pélagie	223
Madelonnettes	245
Abbaye	139
Bicêtre	739
A la Salpêtrière	373
Chambres d'arrêt, à la Mairie	87
Luxembourg	418
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	386
Irlandois, rue du Cheval Vert	22
Les Picpus, faubourg S.-Antoine ..	112
Réfectoire de l'Abbaye	67
Les Angloises, rue Saint-Victor ...	118
Les Angloises, rue de Loursine ...	82

(1) Vosges.

(2) P.V., XXIX, 59.

(3) Bⁱⁿ, 20 niv. (1^{er} suppl^t).

(4) Hⁱⁿ-Saône.

(5) P.V., XXIX, 59.

(6) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).

(7) P.V., XXIX, 60.

(8) Bⁱⁿ, 20 niv. (1^{er} suppl^t).

(9) C 288, pl. 886, p. 2. Signé Gagnant, Froidure, Cordas, Figuet.

Les Carmes, rue de Vaugirard	42
Les Angloises, faubourg S.-Antoine	41
Ecossois, rue des fossés Saint-Victor	81
Maison des Fermes	27
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	54
Belhomme, rue Charonne, n° 70 ..	47
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	47
TOTAL GÉNÉRAL	4 702

[Commune de Paris, 18 niv. II. Etat au 17 niv.]
(1)

Conciergerie	519
Grande-Force	602
Petite-Force	276
Sainte-Pélagie	219
Madelonnettes	246
Abbaye	140
Bicêtre	738
A la Salpêtrière	370
Chambres d'arrêt, à la Mairie	195
Luxembourg	423
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	400
Irlandois, rue du Cheval Vert	22
Les Picpus, faubourg S.-Antoine ..	114
Réfectoire de l'Abbaye	57
Les Angloises, rue Saint-Victor	118
Les Angloises, rue de Loursine ...	82
Les Carmes, rue de Vaugirard	56
Les Angloises, faubourg S.-Antoine	37
Ecossois, rue des fossés Saint-Victor	80
Maison des Fermes	27
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	56
Belhomme, rue Charonne, n° 70 ..	47
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	47
TOTAL GÉNÉRAL	4 871

12

Les sans-culottes composant la Société populaire de Mogeville, département de la Meuse, annoncent à la Convention que, réunis, non seulement aux communes du canton, mais encore à toutes celles environnantes, ils ont célébré le 20 frimaire une fête en l'honneur de la raison triomphante. Le citoyen Béguinet y a prononcé un discours, dans lequel il s'est attaché à faire sentir tous les avantages dont la Convention, par ses immenses travaux, fait jouir les républicains. Ce discours a excité les mouvemens de la plus vive reconnaissance, et les cris de *vive la République, vive la Montagne*, se sont fait entendre de toutes parts (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Mogeville, 25 frim. II] (4)

« Citoyen président,

Les sans culottes qui composent la Société populaire et républicaine de la commune de Mogeville, ayant pris un arrêté pour témoigner

(1) C 288, pl. 886, p. 3. Signé : Beaudrais, Cailleux, Godard.

(2) P.V., XXIX, 60.

(3) Bⁱⁿ, 20 niv. (suppl¹). 2^e adresse.

(4) C 289, pl. 892, p. 7.

leur reconnaissance à leurs représentants, te prient de vouloir bien le leur présenter, et les assurer, que ce sont les sentiments de vrais et bons républicains, et qui cesseroient plutôt de vivre, que d'aimer la République.

Le 25 frimaire, la Société populaire et républicaine des sans-culottes de la commune de Mogeville réunis au lieu ordinaire des séances, il a été arrêté qu'il seroit rédigé sur le champ, à la Convention nationale, une adresse pour la remercier de ses généreux travaux et l'engager à ne pas quitter son poste qu'après l'entier établissement et affermissement du bonheur du peuple, elle a été rédigée ainsi qu'il suit :

Citoyens,

Nous sommes tous de bons sans culottes réunis en société populaire et républicaine, nous ne savons comment exprimer notre reconnaissance à nos braves législateurs, de la sublime Constitution qu'ils nous ont donnée. Oui, nous la chérissons, et nous la maintiendrons jusqu'à la mort, vous nous avez débarrassés des tyrans, et de la tyrannie; vous avez brisé nos fers. Qui seroit assez osé de nous en proposer seroit mis en pièces sur le champ.

Nous voulons la République une et indivisible, rien ne nous coûtera pour la soutenir, si nos braves Montagnards se rendent à nos prières et ne quittent point leur poste que tout ne soit parfaitement affermi, ce sont les vœux de tous nos concitoyens sans culottes de la commune de Mogeville, district d'Étain, département de la Meuse.

Vive la République, une et indivisible, ou la mort. Au diable les fédéralistes! Vive la Montagne et tous nos braves représentants ».

Louis REMY, Joachim PREWEN,
J.F. LEMERCIER, L. HANRY, J. JOYAU (*secrét.*),
[et 6 autres signatures].

[2^e adresse, 30 frim. II] (1)

« Citoyen président,

Les sans culottes formant la Société populaire et républicaine de la commune de Mogeville, te prient de faire part à la Convention nationale du procès-verbal de la fête qui a eu lieu chez eux le vingt frimaire.

Le 20 frimaire, la Société populaire et républicaine de Mogeville étant réunie, au lieu ordinaire de ses séances, les neuf heures du matin, en conséquence de l'arrêté pris par la dite société le dix-huit même mois. Le conseil général de la commune invité à la fête de la Raison, étant réuni avec les sans culottes de la Société, le drapeau tricolore, étant porté par le plus âgé de la commune, afin de porter honneur à la vieillesse, douze autres vieillards armés de piques escortant le drapeau et un peuple immense non seulement de la commune, et de tout le canton, mais même de toutes les communes environnantes, escortant ce dit drapeau, avec la plus grande allégresse, tout le monde s'est mis en marche, pour aller au temple de la Raison. Cette marche ouverte par de jeunes cantatrices, toutes ornées de rubans tricolores, et chantant des hymnes patriotiques faisoient un des principaux ornemens de la fête. Arrivés

(1) C 289, pl. 892, p. 8.